

Remis à la commission
le 18/4/2024 en permanence

(1)

M. Desautels le 18 avril 2024.

[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]

M. le Président de

Objet: Demande de reclassifications URU la Commission d'apprit
des parcelles bâties: 186-188-249-252 Daniel PELCZER
et: 189-183-193-194-254-261

[Redacted]

M. le Président

A la lecture des documents consultés
en matière de la carte de projet de modification
de PLU d'ordonnance métropolitaine, je sollicite de
votre bienveillance que les parcelles citées
en objet soient reclassées en zone URU avec
un cas de 30% comme c'est le cas des parcelles
limitrophes.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement
complémentaire

Je vous prie, Monsieur le Président,
l'assurance de ma considération distinguée

[Redacted]